

BATTLE CUP DE BANDOL

RÈGLEMENT MANIFESTATION « BATTLE CUP BANDOL »

Dimanche 20 septembre 2020
Parc du Canet - 83150 BANDOL

ORGANISATEUR

La BATTLE CUP DE BANDOL est une manifestation organisée par l'association ZANSHIN KARATÉ CLUB BANDOL.

DATE ET LIEU

La BATTLE CUP DE BANDOL se déroulera le **dimanche 20 septembre 2020** sur le site du Parc du Canet à Bandol (83150).

L'ÉVÉNEMENT

La BATTLE CUP DE BANDOL consiste à effectuer une boucle, entrecoupée d'obstacles et d'activités diverses chronométrées, elle favorise avant tout l'esprit d'équipe.

C'est une épreuve destinée au grand public et ne constitue pas une compétition.

Ce parcours d'obstacles simple et convivial pour passer de bons moments entre amis à travers une épreuve sportive, fun et abordable.

La BATTLE CUP DE BANDOL est un parcours d'obstacles à réaliser par équipe de 5 personnes.

En tout premier lieu, la première épreuve est de trouver votre nom d'équipe !

Un échauffement commun en musique est prévu pour éviter les accidents, dans une bonne ambiance.

Le parcours et les différents jeux ne sont jamais obligatoires, l'itinéraire indique un ordre de marche de bon sens et de sécurité.

PRIX - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le prix est fixé à 10 € (dix euros).

Le prix est clairement affiché sur la plateforme d'inscription en ligne et/ou sur le site internet.

L'inscription comprend la participation à l'épreuve.

Toute personne peut participer aux différents jeux et parcourir l'itinéraire imposé à condition :

-D'avoir le minimum de condition physique requis pour ce type de défis sportifs, être apte médicalement.

-De fournir un bulletin d'inscription et de payer sa participation selon le prix en vigueur.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie. Tout mineur devra être accompagné en permanence d'un parent ou responsable de 18 ans minimum.

Le départ se fera à la même heure pour tous les participants.

Chaque participant devra se présenter à l'accueil au moins 20 minutes avant le départ pour la mise en place (remise des dossards, vérification des documents).

Les participants seront dirigés vers leurs équipes (soit déjà constituées, soit pour compléter celles dont le nombre est inférieur à celui prévu dans le règlement (équipe de 5 personnes).

Toute personne seule souhaitant participer à la Battle Cup de

Bandol se verra compléter une équipe qui sera en sous nombre (chaque équipe devra être constituée de 5 personnes pour le bon déroulement de l'organisation de la manifestation).

Les changements d'ateliers seront guidés et encadrés par des bénévoles de l'association.

Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par de la rubalise, signaux, banderoles et autres marquages informatifs ou directionnels comme les flèches de peinture temporaire par exemple.

Des encadrants seront positionnés tout le long du parcours et aux jeux pour assurer la sécurité et le fonctionnement. A noter que tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

L'itinéraire est tracé dans un parc limité aux porteurs du dossard. Les participants devront respecter le code forestier, ne jamais emprunter plus de la moitié de la chaussée, ne pas déborder en piétinant en dehors des sentiers et chemins imposés par le tracé et se conformer aux prescriptions des contrôleurs disposés sur le parcours.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques selon les règles de chaque jeu et mode de progression choisi sur le parcours. A noter que les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque de participants, de mauvaises conditions météorologiques et/ou par décision préfectorale ou municipale. Dans ces cas, l'organisateur pourra proposer sans obligation aucune, un report de la manifestation sans qu'il puisse être réclamé quelconque remboursement ou indemnité.

Les visiteurs et accompagnateurs ne sont pas autorisés à suivre les participants sur ou dans l'enceinte des jeux ou passages du circuit. Toutefois, ils peuvent les observer en étant suffisamment éloignés du tracé ou des jeux pour ne pas occasionner de gêne. L'organisateur déclinant toute responsabilité, les visiteurs et accompagnateurs sont entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Il est expressément indiqué que les inscrits participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à ladite manifestation de la BATTLE CUP DE BANDOL implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé. En raison du parcours, les participants en fauteuil ne pourront participer à l'épreuve. Les bicyclettes, poussettes, landaus, rollers ou tout autre moyen de déplacement sont interdits sur l'épreuve. Également les animaux même tenus en laisse par le participant ne sont pas acceptés sur le parcours.

Toute fausse déclaration ou falsification à l'inscription entraînera l'exclusion, sans possibilité de remboursement et s'expose à d'éventuelles poursuites en cas de dommage, litige ou autre préjudice. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement par le biais d'une assurance individuelle accident et d'une assurance annulation.

La manifestation est une journée ludique et festive dont l'objectif est le plaisir de participer dans une pratique de type loisir avec la possibilité d'éviter certains jeux ou d'arrêter en cours de route.

Une tenue de sport adaptée est fortement conseillée. Les différents jeux et mode de progression imposent aux participants à se vêtir en fonction même si participer à cet événement doit se faire dans un esprit de fête.

Pour votre sécurité et votre confort, il est fortement conseillé de se munir d'une tenue sportive et chaussures type baskets et d'adapter chaque vêtement au climat et aux éléments. Les conditions climatiques devront être prises en compte dans le choix de la tenue vestimentaire pendant et après le parcours. Pour les mêmes raisons de sécurité, le port de bijoux est déconseillé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font via la plateforme internet avec paiement sécurisé par carte bancaire ou sur place le jour même et ce, sous réserve de disponibilités et au plus tard à la date limite d'inscription fixée.

L'inscription est individuelle et nominative, ferme et définitive, et ne peut prétendre à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

A noter également qu'une vérification d'identité sera effectuée à l'accueil, le jour J ou lors de la remise des dossards. Pensez donc à vous munir d'une pièce d'identité, d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied » ou d'une décharge si vous ne pouvez ou souhaitez pas fournir ces justificatifs. Également, vous devrez fournir une autorisation parentale pour les mineurs en complément de votre billet. Chaque modèle de document est disponible sur le site ;

La participation à la manifestation implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement lors de l'inscription.

RETRAIT DES DOSSARDS

A la suite de votre inscription, vous recevrez une confirmation par mail contenant votre billet qui fera office de bon de retrait pour récupérer votre dossard. Il sera impératif de la présenter afin de pouvoir retirer votre dossard.

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront tous attribuer un dossard permettant de les identifier. Tout participant dépourvu de ce numéro sur le parcours durant l'épreuve pourra et sera mis hors course par l'organisateur.

CATÉGORIES D'ÉPREUVES

Parcours accessible à partir de 15 ans.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie et ils devront être accompagnés en permanence d'un majeur.

ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

Il est expressément recommandé aux coureurs qui participent à la compétition de veiller à ce qu'ils soient eux mêmes couverts par leur propre assurance individuelle accident.

Chacun des participants s'engage à reconnaître les risques encourus lors de sa participation et les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou en cas de vol, bris et perte de biens personnels pendant la manifestation.

Responsabilité civile :

Les participants progressent et jouent sous leur propre responsabilité exclusive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux participants, officiels ou tiers, avant, pendant et après l'épreuve. Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Toutefois concernant les biens personnels des participants pendant la manifestation, l'organisateur décline toute responsabilité sur les dommages matériels en cas de vol, bris ou perte.

Individuelle accident

Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, une assurance via des compagnies d'assurances agréées et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais

fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive de pratique en compétition (licences loisirs non acceptées).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- Avoir l'âge requis pour participer (cf. article : Catégories d'épreuves).
- S'être acquitté du paiement de la participation à la course.
- Accepter et se soumettre au présent règlement.
- Signer l'acceptation des risques et la renonciation à recours.
- Pour les mineurs / Obligation de fournir une autorisation parentale écrite de participer à ladite édition de BATTLE CUP DE BANDOL (cf. article : Catégories d'épreuves).
- L'ensemble de ces fichiers et documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif. En cas de besoin, pensez à conserver des copies de ces documents. Les documents devront obligatoirement et uniquement être remis le jour du retrait du dossard. Aucun document envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.
- Concernant l'épreuve dans sa totalité, le/la participant(e) reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus, en particulier courir, ramper, sauter, varapper, escalader et passer des obstacles d'une hauteur maximale et sans palier de 3m de haut.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Le participant renonce à faire valoir toute revendication de quelque nature qu'elle soit auprès du Zanshin Karaté Club Bandol.

Ceci concerne en particulier les cas d'accident, de blessure, vol ou dégâts sur les effets personnels ou autres, se produisant lors de sa participation à la manifestation sportive nommée ci-dessus.

Il reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la BATTLE CUP DE BANDOL, et y adhère. En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour du parcours ou durant les jeux et défis.

Il reconnaît que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable.

Il est informé qu'il lui appartient d'avoir souscrit personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

Il se porte garant(e) financier en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette session. Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci réserve le droit au Zanshin Karaté Club Bandol d'exclure sa participation à la session.

IL reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus, dont courir, ramper, escalader des obstacles. Les obstacles à espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes ;

Les obstacles en hauteur sont déconseillés aux personnes souffrant du vertige.

Le parcours étant exigeant, il est nécessaire d'agir en adulte responsable pour le franchissement des obstacles.

La consommation d'alcool est strictement interdite sur le site de la BATTLE CUP DE BANDOL.

Il s'engage à participer en étant sobre et en ayant consommé aucune substance illicite sous peine d'exclusion.

Il est interdit d'apporter de l'alcool ou toute substance illicite sur le site de la BATTLE CUP DE BANDOL.

ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un atelier. Il doit alors prévenir le responsable de

l'obstacle, membre du staff qui signalera son abandon à l'organisateur.

DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre des défis, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tous formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

COVID-19

Un point avec du gel Hydroalcoolique sera mis à la disposition des participants.

Le port du masque est obligatoire en dehors des épreuves.

Il convient de respecter les gestes barrières pendant toute la durée de la Battle Cup Bandol.

Plus d'information sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

BUVETTE

Présence d'une buvette payante sur place.

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté du site qui nous accueille, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles et ne pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.

LOI APPLICABLE - LITIGE

Le présent règlement est régi par le droit français. Toute réclamation devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à zanshinkarateclubbandol@gmail.com.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement